

Juin/Juillet 2021

BONNES VACANCES

Nous y voilà, l'été est là ! Cette période estivale n'a certainement jamais été aussi attendue. Malgré la crise sanitaire, les dernières préconisations vont nous permettre de changer d'air et de prendre des vacances. Toute l'équipe CFDT vous souhaite un repos physique et psychologique bien mérité !

Pour un retour en pleine forme à la rentrée !

BREVE DE NEGO



INTERESSEMENT : LA CFDT SIGNE

Comme sur ASF, l'accord d'intéressement a été signé par toutes les organisations syndicales. L'argument qui a fait mouche est que sur ASF la prime sera identique pour tous les salariés d'une même entité de travail quel que soit le niveau de rémunération ce qui n'est pas encore le cas chez nous.

L'intéressement a pour objet d'associer collectivement les salariés aux efforts déployés

4 axes composeront les bases des critères de l'intéressement

La prévention de la santé et de la sécurité

La qualité de service aux clients

Le développement durable et la préservation de l'environnement

La transversalité

L'intéressement de l'année N est calculé dans le courant du 1er trimestre de l'année N+1

Bénéficiaires

Les salariés d'ESCOTA qui justifient d'un contrat de travail sur l'exercice de référence et d'une durée d'ancienneté minimum de 3 mois. Pour la détermination de l'ancienneté éventuellement requise, sont pris en compte tous les contrats de travail exécutés au cours de la période de calcul et des douze mois qui la précèdent.

	L'INTERESSEMENT 2021 - 2023	
Critères	Indicateurs	Enveloppes
Sécurité Enveloppe collective maximale de 520 000€ Et Bonus pouvant aller jusqu'à 1000€	Accidents du travail avec arrêt (ATAA) Le nombre doit être inférieur à 13 AT pour bénéficier d'une enveloppe. 12 ATAA : 280 000€, 11 ATAA : 300 000€, 10 ATAA : 320 000€ + 20 000€ par ATAA en moins Si le nombre d'ATAA est égal à celui de l'année précédente le montant est abattu de 10 000€	Enveloppe collective : 520 000€
	Unité de travail sans Accident avec Arrêt ou avec 1 accident avec arrêt ou 2 accidents pour l'unité de travail viabilité 13 unités de travail -4 centres exploit viabilité : CAZ, VE, PRO, VDD -4 complexes péages : CAZ, VE, PRO, VDD -GME : 1 pour DRE -ES-Exploitation Sécurité (PC) : DRE -La DMS -2 structures (siège avec CIT hors DMS) et (structure DRE)	Unité : 0 accident Bonus 800€/ salarié Unité : 1 accident Bonus 300€/ salarié Unité : 2 accidents pour l'unité viabilité Bonus 150€/ salarié
	Fiche Movesafe+ Nombre de salariés de chaque unité de travail ayant effectué au moins une remontée prévention sous movesafe+ 2021 : 20%, 2022 : 30%, 2023 : 40% minimum des salariés de l'unité de travail	Bonus : 100€/ salarié
	Visite chantier (MOZA) Le taux de visite et le taux de contributeurs doit être supérieur à 2020 et à l'année précédente.	Bonus : 100€/ salarié
Client Enveloppe collective maximale de 100 000€ Et Bonus pouvant aller jusqu'à 480€	Réclamations client Nombre de réclamations de l'année N doit évoluer dans ces conditions : Pour 2021 : baisse de 2.5% / 2019, Pour 2022 : de 2.5% / 2021, Pour 2023 : de 2.5% / 2022.	Enveloppe collective : 100 000€
	Unité de travail GME : Maintenance préventive Taux de réalisation du programme de maintenance préventive (M1N+GME, et sans restriction au péage) : Pour 2021 fixé à 3000 OT sur dernier semestre, Pour 2022 fixé à 75% minimum Pour 2023 fixé à 80% minimum Aires 360 (application) 2021 : 55%, 2022 : 65%, 2023 : 75% >>>> des salariés au moins 1 visite/trimestre	Bonus 300€/ salarié Bonus 180€ (45€/trimestre) / salarié
	Unités de travail Viabilité : Smiley boxes Objectif de votes verts : 2021 : 61%, 2022 : 62%, 2023 : 63% Taux de conformité sur PaCo 2021, 80% minimum, 90% minimum, 95% minimum Aires 360 (application) 2021 : 55%, 2022 : 65%, 2023 : 75% >>>>des salariés au moins 1 visite/trimestre	Bonus 150€/ salarié Bonus 150€/ salarié Bonus 180€ (45€/trimestre) / salarié
	Unités de travail Péage : Assistance à distance de nos clients Temps moyen d'attente inférieur ou égal à : 2021 : 6sec, 2022 : 5,8sec, 2023 : 5,6sec Taux d'appel pour 1000 transactions : 2021 : 4,3 appels, 2022 : 4,1 appels, 2023 : 4 appels >>>> pour 1000 transactions Aires 360 (application) 2021 : 55%, 2022 : 65%, 2023 : 75% >>>>des salariés au moins 1 visite/trimestre	Bonus 150€/ salarié Bonus 150€/ salarié Bonus 180€ (45€/trimestre) / salarié
	Unité de travail ES (PC) : Taux d'affectation PACO Taux d'affectation PaCo supérieur ou égal à : Pour 2021 : 90%, Pour 2022 : 95%, Pour 2023 : 98% Aires 360 (application) 2021 : 55%, 2022 : 65%, 2023 : 75% >>>>des salariés au moins 1 visite/trimestre	Bonus 300€/ salarié Bonus 180€ (45€/trimestre) / salarié
	Unités Structure (siège avec CIT hors DMS) et (structure DRE) : Aires 360 (application) 2021 : 65%, 2022 : 75%, 2023 : 85% des salariés au moins 1 visite/trimestre	Bonus 480€ (120€/trimestre) /salarié
	Unité DMS : Baromètre satisfaction client Ulys Pourcentage de satisfaction global fixé à : 2021 : 90% minimum, 92.5% minimum, 2023 : 95% minimum Aires 360 (application) 2021 : 55%, 2022 : 65%, 2023 : 75% >>>>des salariés au moins 1 visite/trimestre	Bonus 300€/ salarié Bonus 180€ (45€/trimestre) / salarié
	Taux de participation instants environnements pour chaque Unité 2021 : 90% des salariés ont suivi au moins 4 IE, 2022 : 92.5% ont suivi au moins 1 IE par trimestre et 10% ont animés au moins 1 IE, 2023 : 95% ont suivi au moins 1 IE par trimestre et 20% ont animés au moins 1 IE	Bonus 150€/ salarié
Valorisation des déchets pour chaque unité 2021 : Taux de valorisation supérieur ou égal à 2020 ou supérieur ou égal à 75%, 2022 : supérieur ou égal à la moyenne 2020 et 2021 ou supérieur ou égal à 75%, 2023 : supérieur ou égal à la moyenne 2020, 21 et 2022 ou supérieur ou égal à 75%	Bonus 150€/ salarié	
Critère transverse	Remontée Movesafe+ hors prévention pour chaque Unité 2021 : 10%, 2022 : 20%, 2023 : 30% >>>>minimum de salariés	Bonus 100€/ salarié



BOUTIQUES

La CFDT ayant demandé l'ouverture d'une négociation sur le sujet, la direction a préféré s'arrêter à la réponse écrite faite aux salariés des boutiques sur l'organisation mise en place.

Affaire à suivre !

BREVE DE CSE



VENTE DU SIEGE

Toujours active sur le sujet, La CFDT a une nouvelle fois demandé en point divers l'état d'avancement du sujet.

Alors que des bruits courent, la direction est toujours en attente du retour de la DIT sur le déclassement du Siège qui est la seule condition pour pouvoir vendre.

BREVE UTILE



JOURNEE SOLIDARITE

En application des dispositions légales, la durée annuelle de travail est de 1652h pour un salarié posté et de 1603h pour un salarié non posté.

Pour les salariés postés, la journée de solidarité a pris la forme d'un poste travaillé supplémentaire dans la planification annuelle.

Pour les salariés non postés, cela se traduit par l'affectation d'un jour de pont à l'accomplissement de cette journée sur laquelle le salarié devra travailler 7h au prorata du taux temps d'emploi pour les salariés à temps partiel. Cette année, la date arrêtée a été celle du 06 avril 2021.

Les heures effectuées au-delà du plafond doivent donner lieu à rémunération :

- Heures supplémentaires à 125% pour les salariés à taux plein
- Heures complémentaires à 110% pour les salariés à temps partiel

Il est reconnu au salarié la possibilité de positionner un jour de repos sur cette journée (congrés payés, RC, CAPA, conversion 13em mois, RTT).

En accord avec sa hiérarchie, le salarié assujetti à l'horaire variable peut poser la journée sur son crédit d'heures.

Le salarié entré en cours d'année et ayant accompli cette journée dans une autre entreprise ne doit pas travailler ce jour-là.

Maurice nous a quitté et est allé rejoindre son fils.

Maurice CASAGRANDE, père de Didier a travaillé de nombreuses années au district de Mandelieu et fut même comme lui un délégué CFDT.

Nous partageons la peine de sa famille à qui nous adressons nos très sincères condoléances et l'expression de notre sympathie la plus profonde.

Comme Didier, il restera gravé dans nos mémoires.



**Plus simple, plus sûr, recevez nos bulletins d'infos par courriel en indiquant votre adresse personnelle à laquelle vous souhaitez les recevoir à : simonecfdt@gmail.com
Pour plus d'infos, Ayez le reflexe CFDT.**